

**FORMATION au CERTIFICAT DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE
PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR
CQP
DATES de la FORMATION : du 20 au 24 AVRIL 2026**

DOSSIER D'INSCRIPTION

A retourner avant le 15 AVRIL 2026 à la :

**Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
2 rue Jean Richepin – BP50909 - 66000 PERPIGNAN**

**A l'attention de Brigitte BERNAT
brigitte.bernat@ac-montpellier.fr, Tel poste direct : 04.11.64.23.36**

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM de jeune fille : _____

SEXE : F M NATIONALITE : _____

DATE et LIEU de NAISSANCE : _____

PHOTO

ADRESSE : _____

TELEPHONE Fixe + Mobile _____

Adresse e-mail : _____

COUVERTURE SOCIALE OBLIGATOIRE :

PERSONNELLE (*joindre la photocopie*)..... N° SSle _____

ou des PARENTS (*joindre la photocopie*)..... N° SSle _____

Couverture en responsabilité civile obligatoire N° _____
(*joindre la photocopie*)

« En vertu de l'art. 27 de la Loi du 6 janvier 1978, le CREPS de Montpellier vous informe que votre identité, vos résultats d'examen, et éventuellement votre photographie, pourront être mis en ligne sur le site Internet du CREPS.
Si vous vous opposez à cette mise en ligne, merci de cocher la case ci-contre

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION



- La présente demande d'inscription, complétée et signée
- 1 photo d'identité récente, avec vos nom et prénom au verso, à coller sur ce dossier (*les copies ne sont pas admises*)
- Une copie recto verso de la Carte Nationale d'Identité **ou** du passeport en cours de validité **ou** du livret de famille
- 3 timbres au tarif postal en vigueur
- Un certificat médical (*original*) mentionnant expressément la "**non contre indication à la pratique et à la surveillance de parcours acrobatique en hauteur**" datant de moins de trois mois à l'ouverture de la formation (*imprimé ci-joint*)
- Copie de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) **ou** du PSC 1 (premiers secours en équipe de niveau 1)
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile
- Pour les candidats âgés de moins de 25 ans, les copies du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense **ou** du certificat individuel d'exemption
- 1 chèque de **400 €** libellé à l'ordre du comptable du CREPS de Montpellier à remettre le premier jour de la formation avec le contrat de formation.

Joindre éventuellement :

- Copie des diplômes relatifs à des activités à cordes (spéléologie, escalade, canyon, alpinisme, etc...)
- Copie des justificatifs de formation spécifique à des métiers à cordes

Une convocation sera adressée aux candidats ayant déposé leur dossier d'inscription complet et recevable à la Direction départementale de la Cohésion Sociale.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE

ATTESTATION

Je soussigné (*nom-prénom*) _____, certifie exacts les renseignements mentionnés, avoir 18 ans révolu et reconnais avoir été informé(e) du fait que seuls les dossiers complets (comportant les pièces à joindre ci-dessus) et parvenus au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Pyrénées-Orientales avant le 15 avril 2026, seront étudiés.

Fait à _____, le _____

CERTIFICAT MEDICAL

Exigé au dossier de demande d'inscription à la formation au
Certificat de qualification professionnelle d'opération de parcours acrobatique en hauteur

Je soussigné, _____

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

Mme, Mlle, M. : _____

Et avoir constaté que l'intéressé(e) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à la surveillance de parcours acrobatique en hauteur.

Fait à _____

Le : _____

CACHET et SIGNATURE du PRATICIEN
OBLIGATOIRES

ORGANISME DEMANDEUR : SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES PYRENEES-ORIENTALES– Service EXAMENS – FORMATIONS

ORIGINAL EXIGE, datant de moins de 3 mois à l'ouverture de la formation